

Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Daniel, Maire, en suite de convocation en date du 29 août 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : DUBOIS Daniel, HEMBERT Guillaume, PAQUEZ Michel, MOTTE Sylvie, SENNINGER Alice, FOURNIER Denis, COURSIERE Lolita, AUFRAY Eric, VARLET Stéphanie, BRIOIS Clément.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

WILLIAMS-ODY Joshua a donné procuration à HEMBERT Guillaume.
SUEUR Aline a donné procuration à PAQUEZ Michel.
RAPIN Nicolas a donné procuration à DUBOIS Daniel.

Était absente :

REGNAUT Virginie.

Secrétaire de séance : MOTTE Sylvie.

DAMBON Katelle, conseillère déléguée, a démissionné à compter du 04 septembre 2023.

VARLET Stéphanie est arrivée à 18h24 avant la délibération N°2023-46.

Le quorum est atteint.

Monsieur DUBOIS Daniel a ouvert la séance à 18h00.

Ordre du jour :

1-Délibérations du 5^{ème} Conseil Municipal du 07 septembre 2023.

N°2023-44 – Approbation Procès verbal : Conseil Municipal du 28 août 2023.

N°2023-45 – Indemnités de fonction des élus municipaux.

N°2023-46 – Révision des jours et horaires d'ouverture de l'agence postale communale.

N°2023-47 – emploi non permanent : accroissement temporaire d'activité aux services techniques.

2 – Questions diverses.

Procès-verbal
Conseil municipal du 07/09/2023



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

1 - Propositions de délibérations du 5^{ème} Conseil Municipal de l'année 2023.

Zones d'accélération des énergies renouvelables.

En attente d'information complémentaire. Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

N°2023-44 – Approbation Procès verbal : Conseil Municipal du 28 août 2023.

Le Conseil Municipal de la commune de Conchil-le-Temple,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 3 du nouvel article L2121-15,
- Considérant l'ordre du jour du Conseil Municipal qui s'est tenu le 28 août 2023,
- Considérant le projet de procès-verbal du 28 août 2023.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil Municipal le valident ou demandent à le modifier.

Mme MOTTE Sylvie fait remarquer que lors des délibérations N°2023-42 et N°2023-43 du 28 août 2023 concernant le maintien ou non des fonctions d'adjoint après retrait de l'ensemble des délégations de M. HEMBERT Guillaume, 1^{er} Adjoint, et de Mme SENNINGER Alice, 4^{ème} Adjointe, qu'il aurait été important de transcrire les motifs du retrait de délégations énoncés à l'oral.

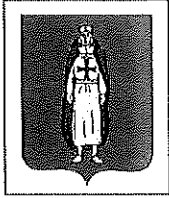
M. le Maire répond qu'il n'est pas tenu de justifier les motifs de retrait des délégations. Néanmoins, M. le Maire précise que certains ont été évoqués oralement au cours du conseil municipal et qu'ils n'ont pas à être retranscrits.

Mme SENNINGER Alice confirme la remarque de Mme MOTTE Sylvie et rajoute que ce serait des informations importantes pour les habitants et que Mme VARLET Stéphanie, secrétaire de séance, avait fait la remarque.

Aucune autre remarque n'étant formulée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal du 28 août 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire et le secrétaire de séance à signer ledit document.

Procès-verbal
Conseil municipal du 07/09/2023



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

Vote de l'assemblée.

DUBOIS Daniel : POUR
PAQUEZ Michel : POUR
SENNINGER Alice : CONTRE
FOURNIER Denis : POUR
AUFFRAY Eric : POUR
VARLET Stéphanie : arrivée à 18h24 avant la délibération N°2023-46.
WILLIAMS-ODY Joshua : Procuration HEMBERT Guillaume.
RAPIN Nicolas : Procuration DUBOIS Daniel.
SUEUR Aline : Procuration PAQUEZ Michel.

HEMBERT Guillaume : CONTRE
BRIOIS Clément : POUR
COURSIERE Lolita : POUR
MOTTE Sylvie : POUR
REGNAUT Virginie : ABSENTE

Présents : 9 - Absents : 5 - Procurations : 3 - Vote : Exprimés : 12 - Adopté à la majorité

N°2023-45 – Indemnités de fonction des élus municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} août 2023 portant retrait de délégation de fonctions et de signature du 1^{er} Adjoint ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} août 2023 portant retrait de délégation de fonctions de la 4^{ème} Adjointe ;

Vu les délibérations N°2023-42 et N°2023-43 du 28 août 2023, relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire ;

Vu les arrêtés en date du 7 septembre 2023 portant délégation de fonctions à des conseillers municipaux ;

Considérant que le régime indemnitaire des élus est fixé aux articles L.2123-20 et suivants et R2123-23 du CGCT et en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux ;

Procès-verbal
Conseil municipal du 07/09/2023



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

Considérant que la commune compte 1 149 habitants, il est proposé au Conseil Municipal :

Qualité Prénom-NOM	% de l'indemnité (alloué en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale)
Maire DUBOIS Daniel	51.60 %
2 ^{ème} Adjointe SUEUR Aline	19.80 %
3 ^{ème} Adjoint PAQUEZ Michel	19.80 %
Conseiller Délégué RAPIN Nicolas	7.92%
Conseillère Déléguée VARLET Stéphanie	7.92%
Conseiller Délégué BRIOIS Clément	7.92%
Conseillère Déléguée COURSIÈRE Lolita	7.92%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités de fonctions comme suit :

Qualité Prénom-NOM	% de l'indemnité (alloué en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale)
Maire DUBOIS Daniel	51.60 %
2 ^{ème} Adjointe SUEUR Aline	19.80 %
3 ^{ème} Adjoint PAQUEZ Michel	19.80 %
Conseiller Délégué RAPIN Nicolas	7.92%
Conseillère Déléguée VARLET Stéphanie	7.92%
Conseiller Délégué BRIOIS Clément	7.92%
Conseillère Déléguée COURSIÈRE Lolita	7.92%

Ces indemnités de fonctions, applicables à compter du 07 septembre 2023, seront versées mensuellement.

Procès-verbal
Conseil municipal du 07/09/2023



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

Vote de l'assemblée.

DUBOIS Daniel : POUR
PAQUEZ Michel : POUR
SENNINGER Alice : CONTRE
FOURNIER Denis : POUR
AUFFRAY Eric : POUR
VARLET Stéphanie : arrivée à 18h24 avant la délibération N°2023-46.
WILLIAMS-ODY Joshua : Procuration HEMBERT Guillaume.
RAPIN Nicolas : Procuration DUBOIS Daniel.
SUEUR Aline : Procuration PAQUEZ Michel.

HEMBERT Guillaume : CONTRE
BRIOIS Clément : POUR
COURSIERE Lolita : POUR
MOTTE Sylvie : POUR
REGNAUT Virginie : ABSENTE

Teneur de la discussion au cours de la séance :

A la demande de Mme Senninger Alice, M Dubois Daniel cite les noms des conseillers municipaux (repris dans le tableau ci-dessus) acceptant les délégations qui ont été retirées à M. Hembert Guillaume et Mme Senninger Alice.

Mme Senninger Alice fait remarquer que le montant des indemnités retirées à M. Hembert Guillaume et à elle même ne correspond pas au montant redistribué aux nouveaux conseillers délégués et qu'il reste, à ce jour, 7.92%.

M. Dubois Daniel précise qu'il souhaite garder un montant en cas de besoin.

Présents : 9 - Absents : 5 - Procurations : 3 - Vote : Exprimés : 12 - Adopté à la majorité

N°2023-46 – Révision des jours et horaires d'ouverture de l'agence postale communale.

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu de Mme ABEL Denise, adjointe administrative à l'Agence Postale Communale (APC), en date du 8 août 2023, informant le conseil municipal de son souhait de réorganiser son temps de travail sur 5 jours et non plus 6 soit du lundi au vendredi comme les APC du secteur.

L'amplitude journalière serait donc réajustée sur 5 jours avec un nombre d'heures hebdomadaires identiques soit 20 heures par semaine.

Procès-verbal
Conseil municipal du 07/09/2023



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

Après contact avec une responsable de secteur de la Banque Postale, cela permettrait une harmonisation avec les agences du secteur et une meilleure gestion des avisés des lettres et colis notamment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à cette réorganisation.

Bien entendu, la population sera informée de celle-ci par tous les moyens de communication mis à la disposition de la commune.

Vote de l'assemblée.

DUBOIS Daniel : POUR
PAQUEZ Michel : POUR
SENNINGER Alice : POUR
FOURNIER Denis : CONTRE
AUFFRAY Eric : POUR
VARLET Stéphanie : POUR.

HEMBERT Guillaume : POUR
BRIOIS Clément : POUR
COURSIERE Lolita : POUR
MOTTE Sylvie : POUR
REGNAUT Virginie : ABSENTE

WILLIAMS-ODY Joshua : Procuration HEMBERT Guillaume.
RAPIN Nicolas : Procuration DUBOIS Daniel.
SUEUR Aline : Procuration PAQUEZ Michel.

Teneur de la discussion au cours de la séance :

M. Dubois Daniel apporte une précision sur le nombre de démarches administratives postales effectuées les samedi 12, 19 et 26 août soit un total de 14 démarches.

M. Fournier Denis fait remarquer qu'en tant qu'ancien facteur il a toujours travaillé le samedi matin et que c'est dommage de procéder à la fermeture de l'agence postale le samedi.

Mme Senninger Alice et Mme Motte Sylvie font remarquer que même si les démarches sont faibles par rapport aux heures de présence de Mme ABEL Denise, l'agence postale communale reste un service public de proximité pour les gens du village.

Mme Motte Sylvie précise qu'il est dommage que les gens du village doivent se déplacer à la poste de Rang-du-Fliers et de Berck.

Présents : 10 - Absents : 4 - Procurations : 3 - Vote : Exprimés : 13 - Adopté à la majorité

N°2023-47 – emploi non permanent : accroissement temporaire d'activité aux services techniques.

L'assemblée délibérante;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Procès-verbal
Conseil municipal du 07/09/2023



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

2 - Questions diverses

Personnel :

- Un agent technique titulaire en arrêt de travail jusqu'au 10 septembre 2023.

Travaux :

- Travaux réalisés :

- * Mur du cimetière rue de Colline qui avait été accidenté. La clôture est en cours de réalisation.
- * Fresque.
- * Aire de jeu à l'école maternelle.
- * Barre de sécurité au stade.
- * Terrain d'entraînement : RDV le 8 septembre avec l'entreprise Ligniez pour la réception de chantier.
- * Cheneau au hangar Magnier.

- Travaux à prévoir :

- * Miroir rue de l'Authie.
- * Pose d'un stop rue de Nempont à envisager.

Divers :

- Ducasse : le prix du manège a augmenté. Initialement prévu à 300 €, le montant est désormais à 500 €.
- Une demande de clôture d'un habitant rue de la Gare a été évoquée et acceptée.
- M. le Maire fait part de la démission de Mme DAMBRON Katelle du conseil municipal et fait remarquer qu'il regrette son départ et souligne son bon travail au sein de la commune au cours des ces 3 années de présence. Un courrier de remerciement lui sera transmis.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

**Le Maire,
DUBOIS Daniel.**



**La secrétaire de séance,
MOTTE Sylvie.**

Procès-verbal
Conseil municipal du 07/09/2023



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création à compter du 11 septembre 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 11 septembre 2023 au 31 octobre 2023 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382/indice majorée 367 du grade de recrutement.

- la création à compter du 01 novembre 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 01 novembre 2023 au 31 mars 2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382/indice majorée 367 du grade de recrutement.

Vote de l'assemblée.

DUBOIS Daniel : POUR

PAQUEZ Michel : POUR

SENNINGER Alice : POUR

FOURNIER Denis : POUR

AUFFRAY Eric : POUR

VARLET Stéphanie : POUR

WILLIAMS-ODY Joshua : Procuration HEMBERT Guillaume.

RAPIN Nicolas : Procuration DUBOIS Daniel.

SUEUR Aline : Procuration PAQUEZ Michel.

HEMBERT Guillaume : POUR

BRIOIS Clément : POUR

COURSIERE Lolita : POUR

MOTTE Sylvie : POUR

REGNAUT Virginie : ABSENTE

Présents : 10 - Absents : 4 - Procurations : 3 - Vote : Exprimés : 13 - Adopté à l'unanimité